

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le jeudi 10 mars Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Jeannine Bastille, et Maryse Lizotte et le conseiller : Louis-Georges Simard, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

Sont absents : Mme Marie-Ève Michaud, conseillère et M. Benoît Lizotte, conseiller.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

11-03-001

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité que Mme Marielle Gamache soit nommée secrétaire d'assemblée pour la réunion de ce soir. Le taux horaire qui lui sera versé est de 25\$ comprenant la prise de notes ainsi que la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE

3. Avis de renonciation

Comme il y avait tempête lundi soir, la séance ordinaire du 7 mars a été annulée. Ce soir, les conseillers présents ont signé un avis de renonciation à l'avis de convocation de la séance extraordinaire de ce soir, conformément à l'article 157.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

11-03-002

IL EST PROPOSÉ par Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 7 février 2011.

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil; alors

11-03-003

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

6. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011

- Au point 11 : les dossiers du CN ont été signés
- Au point 12 : le règlement 2010-04 a été approuvé à la MRC de Kamouraska, qui délivrera un avis de conformité. Par la suite, il y aura publication de cet avis dans les journaux.
- au point 15 : les contribuables concernés ont payé les comptes de taxes qu'ils devaient, donc la vente pour taxes n'aura pas lieu.
- au point 18 : l'avant-projet d'arts visuels sur les pêches à anguilles a été déposé et il y a 16 partenaires qui ont montré de l'intérêt pour le projet : Alexandre aura une réponse du Conseil des arts en juin prochain.
- au point 20 : dans l'approbation des comptes, il y a une erreur pour le compte à Transport en vrac St-Denis. Le montant payé est de 23,802.19\$ et la différence sera payée au printemps lorsque les travaux seront complétés.
- à la période de question, M. Léo Proulx a parlé du 166 Route 132 concernant les services d'eau et d'égout : les membres du Conseil municipal étudieront ce dossier en même temps que d'autres dossiers similaires et une réponse leur sera donnée.

7. Période de questions

Aucune question concernant le procès-verbal du 7 février 2011 et le suivi.

8. Félicitations à Roger Martin et Francine Landry pour la Grande traversée de la Gaspésie en ski de fond.

Mme Élisabeth Hudon, au nom du Conseil municipal, félicite Mme Francine Landry et M. Roger Martin pour leur participation à la Grande traversée de la Gaspésie en ski de fond.

9. Portes ouvertes de la Ferme Martinoise

Le samedi 12 février dernier, avait lieu la journée « Portes ouvertes » à la Ferme Martinoise et ce fut une réussite. Mme Élisabeth Hudon, au nom du Conseil municipal, les félicite et leur souhaite bon succès dans leurs nouvelles installations.

10. Nomination au Gala Reconnaissance du Monde agricole du 5 mars dernier dans la catégorie Relève.

Mme Élisabeth Hudon, au nom du Conseil municipal, félicite M. Rémi Hudon qui a reçu le prix de la Relève agricole au Gala Reconnaissance du Monde agricole du 5 mars dernier.

11. Embauche du directeur-général, secrétaire trésorier

Attendu que le processus d'embauche est terminé et que M. Adam Ménard répondait à tous les critères demandés et à la suite des deux entrevues de sélection;

11-03-004

IL EST PROPOSÉ par Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le Conseil municipal de Rivière-Ouelle embauche M. Adam Ménard au poste permanent de directeur-général, secrétaire trésorier pour une période de probation de six mois. Le salaire annuel est de cinquante mille dollars (50,000\$).

ADOPTÉE

12. Désignation du directeur général, secrétaire-trésorier comme signataire.

11-03-005

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que M. Adam Ménard, nouveau directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à représenter la Municipalité de Rivière-Ouelle et à signer tous les documents pertinents à ses nouvelles fonctions. Par la présente, il est maintenant signataire des chèques de la Municipalité de Rivière-Ouelle avec Mme Élisabeth Hudon, mairesse.

ADOPTÉE

13. Subvention pour l'amélioration du réseau routier, Transports Québec

Attendu que les travaux suivants ont été exécutés, soit la construction d'un mur de soutènement le long de la rivière Ouelle pour protéger le Chemin de la Pointe dont la chaussée avait commencé à s'affaisser du côté de la rivière;

Attendu que le coût total des travaux était de 104,764.93\$;

11-03-006

IL EST PROPOSÉ par Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le Conseil municipal de Rivière-Ouelle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin de la Pointe pour un montant subventionné de 12,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route du Chemin de la Pointe dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

14. Diffusion du rapport sur la situation financière 2010.

Mme Élisabeth Hudon, mairesse, à titre informatif, nous avise que le rapport de la situation financière 2010 a été envoyé à tous les contribuables avec leurs comptes de taxes de 2011.

15. Accord pour le trajet du Défi Vélo 2011 pour la Fondation des Soins Palliatifs André Côté

Attendu que la Fondation des Soins palliatifs André Côté organise un Défi Vélo 2011 qui aura lieu le 2 juillet 2011. Deux trajets sont prévus : le premier est d'une longueur de 50 km et le deuxième est de 130 km.

Attendu que les trajets passent par Rivière-Ouelle et que le tout nécessitera la collaboration de la Sûreté du Québec. La Fondation S.P.A.C. demande l'autorisation à la Municipalité de Rivière-Ouelle de passer sur son territoire pour le Défi Vélo 2011.

11-03-007

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la Fondation des Soins palliatifs André Côté à passer sur son territoire lors du Défi Vélo 2011 qui aura lieu le 2 juillet prochain.

ADOPTÉE

16. Facture de Trans-Apte Inc.

11-03-008

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle paie la facture de 2,947.00\$ pour les services rendus de Trans-Apte inc. sur son territoire.

ADOPTÉE.

17. Commande d'arbres à l'Association forestière bas-laurentienne

Comme par les années passées, le Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle souhaite commander 1200 arbres dont 600 feuillus et 600 conifères. Ces arbres seront ensuite distribués gratuitement aux contribuables qui en feront la demande écrite ou par téléphone au bureau municipal avant le 1^{er} mai prochain.

11-03-009

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise le Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle de commander 1200 arbres à l'Association forestière Bas-laurentienne sans aucun frais.

Que le Comité d'embellissement distribuera ces arbres aux contribuables qui en auront fait la demande avant le 1^{er} mai 2011.

ADOPTÉE.

18. Nettoyage des fossés par le MTQ

Comme par les années passées, le Ministère des Transports du Québec offre de nettoyer les fossés qui se trouvent le long des chemins desservis par le MTQ. Les contribuables qui ont des fossés à faire nettoyer doivent en aviser le secrétariat de la municipalité avant le 25 avril 2011 afin de planifier les travaux à exécuter.

11-03-010

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise le Ministère des Transports du Québec à nettoyer les fossés qui se trouvent le long des chemins desservis par eux à Rivière-Ouelle, pour les contribuables qui en auront fait la demande.

ADOPTÉE.

19. Point d'information sur les demandes de dons

Le Conseil municipal a reçu quelques lettres de demandes de dons. À la demande du Conseil, les différents comités et organismes de Rivière-Ouelle ont complété les formulaires de demandes de dons. Les membres du Conseil municipal feront l'étude des demandes reçues et donneront les réponses appropriées.

20. Recommandation du CCU pour le plan du Boisé de l'Anse

Attendu que le plan de développement du Boisé de l'Anse respecte la réglementation municipale;

Attendu que le CCU a étudié la proposition du plan de développement du Boisé de l'Anse;

Attendu que le CCU a émis une recommandation favorable à l'adoption du plan de développement conditionnelle au respect de 3 conditions;

11-03-011

Il est proposé par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le plan de développement du Boisé de l'Anse soit adopté sous conditions de respecter les éléments suivants :

1. Le chemin devra contenir un cercle de virage (cul-de-sac) de 15 mètres de diamètre à l'extrémité ouest du chemin sur le terrain 17, tout en respectant la zone humide identifiée sur le plan
2. La localisation du raccordement à un futur chemin sera déterminée en temps et lieu avec les autres promoteurs voisins.
3. le promoteur s'engage à verser une somme égalant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan pour respecter le point 3.1.4 du règlement d'urbanisme de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉE

21. Demande à portée collective

RÉSOLUTION CONVENANT DE LA DÉLIMITATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Kamouraska a décidé lors du conseil du 12 janvier dernier d'aller de l'avant dans le projet d'identification des îlots déstructurés (article 59 de la LPTAA);

ATTENDU QUE le service d'aménagement de la MRC de Kamouraska a fait parvenir une cartographie des îlots déstructurés potentiels présents sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle le 24 janvier dernier pour fin de validation;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a fait une vérification des îlots déstructurés potentiels sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

11-03-012

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Georges Simard **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle :

Atteste que les îlots déstructurés délimités par la MRC conviennent à la municipalité et peuvent servir de base de négociation entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ.

ADOPTÉE.

22. Demande au Pacte rural pour le salaire de l'agent de développement pour 2010 et 2011

11-03-013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jeannine Bastille **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Rivière-Ouelle demande une subvention de 5000\$ au Pacte rural pour le salaire de l'agent de développement pour 2010 et 2011.

ADOPTÉE.

23. Impacts des investissements du Pacte rural pour Rivière-Ouelle.

À titre informatif, Mme Hudon nous parle de certaines réalisations effectuées grâce au Pacte Rural : les croix de chemin restaurées, un petit bâtiment chez M. Gagnon et l'affiche de Rivière-Ouelle fournie par le Pacte rural qui a été installée dans le Parc en face de l'église. Le Pacte rural diffusera bientôt une carte touristique pour le circuit à vélo dans le Kamouraska : 8000 exemplaires seront distribués. Les petits patrimoines qui ont été restaurés seront indiqués dans ce circuit touristique.

24. Modifications des représentants sur les comités.

À titre informatif, Mme Hudon énumère les différents comités et organismes dont chaque conseiller(ère) est responsable (voir l'organigramme).

11-03-014

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maryse Lizotte **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE M. Louis-Georges Simard soit le représentant de la Municipalité auprès de la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉE.

25. Organisation de la journée de concertation pour la protection et la restauration des berges suite à la tempête du 6 décembre 2010.

L'agent de développement avec le Conseil municipal organise une journée de concertation pour la protection et la restauration des berges du Fleuve St-Laurent. Les autres municipalités riveraines, la MRC, le groupe Zip, des spécialistes de technologie maritime, le Ministère des Transports du Québec, le Ministère des ressources naturelles et de la faune sont tous des collaborateurs intéressés par une telle journée. Des objectifs sont entre autres : d'essayer de nouvelles techniques vertes en harmonie avec nos voisins riverains et de travailler en concertation avec les autres municipalités. L'agent de développement travaille actuellement sur l'organisation de cette journée.

26. Approbation des comptes

<i>FOURNISSEURS au 28 février 2011</i>	<i>SOLDE</i>
AGRO-ENVIROLAB	236,96 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	122,36 \$
CONSULTANTS BPR GROUPE-CONSEILS	646,67 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	121,68 \$
CAMELIA DESIGN	165,19 \$
PRODUITS CHIMIQUES CCC	1851,28 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	2191,66 \$
CO-ÉCO	469,95 \$
DENEIGEMENT JACQUES MICHAUD	4820,91 \$
GROUPE DYNACO	42,63 \$
JOHN MEUNIER INC.	182,88 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	63,57 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	279,76 \$
MARCHÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE	36,34 \$
RAY RÉFRIGÉRATION RIVIÈRE-DU-LOUP	213,61 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	212,00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	325,37 \$
S.A.A.Q. DU QUÉBEC	519,05 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	24 256,72 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1893,74 \$
<i>TOTAUX</i>	<i>38 652,33\$</i>

11-03-015

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉE.

27. Correspondance

- MAMROT a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du QC le versement de 106 264\$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.
- MAMROT confirme le 3^e versement de 79 574\$ de l'aide financière pour le projet d'alimentation en eau potable dans le cadre du PIQM.
- Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune : dans le cadre de la réforme cadastrale, la période pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété débutera le 14 et se terminera le 28 mars 2011 inclusivement.
- CPTAQ : Avis de conformité pour le projet de construction de Bois G.M. Dufour en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins commerciales sur ce lot.
- Une invitation à participer aux activités du Festival du Brûlot de St-Bruno.

28. Varia.

Aucun point.

29. Période de questions :

- M. Roger Martin souligne que c'est très bien que le Boisé de l'Anse ait l'obligation de réserver un terrain à des fins de parc. Cette mesure s'applique pour un développement de 3 maisons et plus. Ceci découle du point 3.1.4 du règlement d'urbanisme de Rivière-Ouelle.

30. Prochaine réunion de travail :

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 29 mars 2011 à dix-neuf heures (19h00).**

31. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique aura lieu le **lundi 4 avril 2011 à vingt heures (20h00)**

32. Levée de l'assemblée

A 20h53 minutes, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

11-03-016

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Marielle Gamache, secrétaire de l'assemblée